

## Les édifices labellisés Architecture contemporaine remarquable

département	Hautes-Alpes
commune	Saint-Crépin
appellation	<b>Copropriété du Barry</b>
adresse	
auteur	François YASMADJIAN (architecte)
date	1975
protection	édifice non protégé
label	Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) du 15 mars 2007



Photo : © Martine Audibert, drac paca crmh, 2004

Le village de Saint-Crépin, situé sur l'axe routier Marseille-Briançon-Turin, se "mourait", en raison notamment d'une circulation routière incessante et dangereuse. En 1972, la mise en place d'une déviation permit à ce village de reprendre vie, ce qui se traduit par de nombreux travaux d'embellissement et de consolidation, et la réalisation d'une extension.

La volonté municipale de ne pas construire de "barre" dans le village conduit dans un premier temps à imaginer un lotissement composé de petites maisons indépendantes. Cette proposition est cependant rapidement remplacée par un nouveau projet, fruit de la collaboration de l'architecte des bâtiments de France, des services de la direction départementale de l'équipement (DDE), du promoteur et d'un architecte gapençais. Le projet s'organise en opération-greffe, adoptant la solution de maisons mitoyennes qui prolongent le village. Les habitations comportent un étage et des combles sous les toits en bardeaux de mélèze à forte pente, elles sont enduites pour la plupart, et parfois ornées de pierres de parement. Les volets et les lucarnes en bois, ainsi que les poutres apparentes et les rambarde apportent une note chaleureuse et traditionnelle.

Le groupe de maisons adopte une forme courbe, parallèle aux courbes de niveau. Les maisons sont alignées côté village, mais sont animées côté vallée, par des jeux de hauteurs et de décrochements.

Un premier ensemble bâti a été réalisé. Dans le cadre d'une seconde tranche, un autre ensemble est envisagé en partie basse. Sans prétention, l'opération est caractéristique des recherches urbanistiques et architecturales des années 70-80 pour améliorer la qualité des extensions de village. Placée dans une perspective monumentale au pied de l'église Saint-Crépin (classée au titre des monuments historiques), très en vue en bord de la route nationale lorsqu'on remonte la vallée de la Durance, elle se présente comme un prolongement naturel du village.

Rédacteur : Hélène Riblet, SDAP des Hautes-Alpes, 2006

source : Un permis de construire heureux, brochure éditée par la direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme du ministère de l'équipement et la DDE des Hautes-Alpes, février 1976